



**CHRISTOPHE EBERLÉ,
PRÉSIDENT D'OPTIMIND (*)**

« Aujourd'hui, les investisseurs refusent de supporter les risques de perte »

La baisse des taux des fonds en euros est inéluctable. Les nouveaux types d'assurance-vie offrent un séduisant compromis.

Quel est l'avenir des fonds en euros ?

Les perspectives ne sont pas bonnes et les fonds en euros risquent de perdre une bonne partie de leurs charmes dans les années à venir. Les garanties en capital accordées par les assureurs les obligent à rabattre leurs investissements sur des obligations dont les rendements sont désormais au plus bas. Et pour de multiples raisons, notamment les futures contraintes européennes de solvabilité, ils n'investissent plus sur les actions, pourtant meilleur vecteur de performance à long terme. Les performances ne peuvent donc que continuer à diminuer, surtout si les taux obligataires restent bas ou descendent encore. Les rendements pourraient baisser de 50 points de base en 2010, selon nos anticipations.

Le salut passe-t-il par les unités de compte ?

Peut-être, mais les épargnants n'en veulent plus. Avec les crises que nous avons traversées, le comportement des investisseurs a changé et, dans leur majorité, ils refusent de supporter les risques de perte. Ils désirent des



MARC BERTRAND

garanties, pas forcément immédiates, pour être sûrs de récupérer leur argent.

Les nouveaux mécanismes d'assurance-vie apportent-ils une vraie solution ?

Oui, car ce sont des produits donnant de bonnes garanties en capital ou en revenus, tout en autorisant un portage plus optimisé du risque. Cela revient à faire supporter les risques à court terme à l'épargnant notamment en cas de rachat - il a donc intérêt à s'engager sur le long terme -, mais c'est l'assureur qui les assume à long terme. Un compromis très séduisant, qui répond à de nombreux besoins, notamment dans une démarche de complément de retraite. Tout laisse à penser qu'ils dégageront de meilleurs résultats à long terme qu'un fonds en euros classique... sauf si une crise financière se produit tous les trois ans.

PROPOS RECUEILLIS PAR E. L.

(*) Société de conseil spécialisée en actuariat